

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 03/2025

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - Rue des Orgues, rue d'Houtkerque et rue de Bambecque (en agglomération) – Sté EUROVIA - prolongation

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté municipal n° 334/2024 en date du 13/11/2024, mettant en place des mesures de sécurité pour la réalisation de travaux d'aménagement voirie, rue des Orgues ;

VU la demande en date du 09/01/2025 – de M. Jason LESCIEUX – Sté EUROVIA – Agence de Dunkerque, pour la prolongation de l'autorisation du 13/01/2025 au 24/01/2025.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : L'arrêté municipal n° 334/2024 du 13 novembre 2024 est prolongé du 13 janvier 2025 au 24 janvier 2025.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – email : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- M. Jason LESCIEUX – Sté EUROVIA – Agence de Dunkerque – Rue Armand Carrel – CS 30026 – 59944 DUNKERQUE Cedex 2 – e-mail : jason.lescieux@eurovia.com.

Fait à HERZEELE, le 09 janvier 2025

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le 09 janvier 2025

Le Maire,
S.FRANCKE